

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4160

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Requalification de la rue Centrale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Farih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4160**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Corbas

objet : **Requalification de la rue Centrale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La restructuration du centre-bourg de Corbas, et essentiellement la requalification de la rue Centrale, a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération du Conseil de communauté du 15 décembre 2008.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme de 200 000 € par délibération n° 2012-3160 du Conseil du 10 septembre 2012 afin de prendre en charge les études et les acquisitions foncières.

A l'entrée du centre-bourg, la Ville de Corbas a déjà acquis plusieurs parcelles supportant du bâti ancien non valorisable dont elle a pris en charge la démolition.

Sur une partie de ces tènements et sur la base d'un nouvel alignement du domaine public, différents programmes immobiliers sont en cours d'études. Ces projets ont pour ambition de redonner vie au centre-ville de Corbas en densifiant l'habitat et en proposant des pas de porte attractifs en rez-de-chaussée pour des commerces de proximité.

Sur les terrains dont elle dispose, la Ville de Corbas cèdera à titre gratuit les tènements nécessaires au projet de voirie. Seul un tènement reste à acquérir auprès du diocèse de Lyon. Cette dernière acquisition sera supportée par le présent projet.

Le projet de requalification de la voirie de la rue Centrale a pour but de réorganiser l'espace de la nouvelle emprise de 12 mètres de large minimum en conciliant les différents usages. L'aménagement favorisera l'usage des modes doux de déplacement et aura l'ambition de créer une ambiance apaisée et attractive pour le chaland.

Cet aménagement sera traité qualitativement avec les matériaux suivants : bordures en béton bouchardé, béton désactivé sur les trottoirs, enrobé grenaillé sur la chaussée. Des arbres d'alignement seront plantés.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 290 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés et la création d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Il contribue également à la mise en œuvre du plan modes doux par la création de 290 mètres de bandes cyclables et l'installation de 10 arceaux de stationnement.

L'ensemble des tènements nécessaires devrait être mis à disposition pour le mois de septembre 2013.

La présente individualisation d'autorisation de programme est demandée pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie, de construction de réseaux de collecte d'eaux pluviales et de collecte d'eaux usées.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 350 000 € pour l'aménagement de 5 150 mètres carrés, soit un ratio de 262 € par mètre carré.

Les travaux seront réalisés sur les marchés à bons de commande de la direction de l'eau et de la direction de la voirie.

Les travaux seront réalisés entre 2013 et 2014.

Le besoin en autorisation de programme s'élève à 1 250 000 € TTC sur le budget principal (1 235 000 € TTC pour les travaux de voirie et 15 000 € TTC pour les travaux de réseau de collecte des eaux pluviales) et à 100 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement pour les travaux de réseau de collecte des eaux usées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue Centrale à Corbas.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de :

- 1 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 3 000 € TTC en 2013,
- . 647 000 € TTC en 2014,
- . 600 000 € TTC en 2015,

sur l'opération n° OP09O2792,

- 100 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 100 000 € HT en 2013 sur l'opération n° 2P09O2792.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 450 000 € au budget principal et 100 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.